



Numéro PLACE : 2025EFS-CPDL410

MARCHE PUBLIC N°

**Etablissement Français du Sang Centre-Pays de la Loire
50, avenue Marcel Dassault – BP 40661
37206 TOURS CEDEX 3**

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EXTERIEURS ET INTERIEURS DES
SITES DE L'EFS CENTRE PAYS DE LA LOIRE (CPDL)**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1.	GENERALITES	3
1.1.	Référentiels	3
1.2.	Définitions	3
2.	OBJET DU MARCHE	3
3.	DESCRIPTION DES PRESTATIONS REGULIERES (FORFAIT ANNUEL)	3
4.	DESCRIPTION DES PRESTATION PONCTUELLES (SUR DEVIS)	3
5.	MODALITES D'EXECUTION	4
5.1.	Personnels affectés	4
5.2.	Modalités d'accès et d'intervention sur sites	4
5.3.	Obligation de l'EFS CPDL	5
5.4.	Modalités et formalisme d'intervention	5
6.	HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	5
6.1.	Hygiène et sécurité	5
6.2.	Protection de l'environnement	6
7.	DOCUMENTATION A PRODUIRE DANS L'OFFRE	6
	ANNEXE 1 – LOT 1 (TOURS 2 LIONS) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	7
	ANNEXE 2 – LOT 1 (TOURS BRETONNEAU) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	9
	ANNEXE 3 – LOT 2 (ANGERS) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	10
	ANNEXE 4 – LOT 3 (SAINT JEAN DE LA RUELE) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	11
	ANNEXE 5 – LOT 4 (CHATEAUROUX) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	12
	ANNEXE 6 – LOT 5 (SAINT HERBLAIN) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	13
	ANNEXE 7 – LOT 5 (NANTES HOTEL DIEU) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE	15

1. GENERALITES

1.1. Référentiels

Les principaux référentiels en lien avec la prestation objet du marché sont :

- La loi n° 2014-110, dite loi "LABBÉ" du 6 février 2014, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national.
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Depuis le 1er janvier 2017, il est **interdit l'usage de produits phytopharmaceutiques à l'ensemble des personnes publiques.**

Tous les produits phytopharmaceutiques sont interdits à l'exception :

- des produits de biocontrôle,
- des produits utilisables en agriculture biologique,
- des produits à faible risque,

lorsqu'ils bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché national pour un usage dans les jardins, espaces verts ou infrastructures.

1.2. Définitions

- Binage et bêchage : L'opération consiste à travailler de façon manuelle le sol au pied de la plante et des massifs. Des instruments adéquats doivent être utilisés en prenant toutes les précautions pour ne pas abîmer l'ensemble de la plante. En cas de nécessité, les mauvaises herbes sont enlevées à la main.

2. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'entretien des espaces verts extérieurs et intérieurs des sites de l'EFS Centre Pays de la Loire (CPDL).

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat et devra atteindre par tous les moyens, les objectifs fixés dans le présent CCTP.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS REGULIERES (FORFAIT ANNUEL)

Les prestations régulières incluses dans un forfait annuel sont décrites en annexes 1 à 7 du présent CCTP (situées à la page 7 et suivantes du présent document).

Après chaque intervention par le prestataire, le site devra être nettoyé et les déchets évacués. Cette prestation est incluse dans le forfait annuel.

4. DESCRIPTION DES PRESTATION PONCTUELLES (SUR DEVIS)

Des prestations d'entretien et / ou de fournitures **ponctuelles hors forfait peuvent être demandées au titulaire, notamment :**

- Pelouses : tonte, finitions et ramassage de papiers supplémentaires
- Pelouses : traitement sélectif (désherbage, mousses,..)
- Arbustes : taille spécifique
- L'élagage des arbres

- Tuteurage, haubanage des arbres
- Les plantations nouvelles d'arbustes ou de massifs floraux
- Ramassage des feuilles mortes supplémentaires
- Arrosage pelouses, arbres, arbustes : mise en place, arrosage et arrêt arroseurs
- Fourniture et remplacement de végétaux morts

Pour ces interventions ponctuelles, l'EFS CPDL demande un devis au titulaire. Celui-ci mentionne impérativement :

- le numéro du marché
- le nombre d'heures, le taux horaire de main d'œuvre (conformément au bordereau de prix) nécessaire pour réaliser l'opération ponctuelle et les éventuels consommables
- les modalités d'exécution et un descriptif de l'opération
- le forfait déplacement aller / retour (conformément au bordereau de prix)
- le prix des fournitures de végétaux, avec application du coefficient de marge (conformément au bordereau de prix)
- le délai de réalisation à compter de la date de notification de la commande par L'EFS CPDL.

5. MODALITES D'EXECUTION

5.1. Personnels affectés

Le titulaire indique dans son offre la composition et la qualification des équipes qu'il met en place dans le cadre de l'exécution du présent marché (Agents, chef d'équipe, chargé d'affaires..).

Le titulaire s'engage à confier la réalisation des prestations à une équipe dont les compétences sont parfaitement adaptées à l'objet du marché.

Le personnel du titulaire est clairement identifiable par une tenue de travail ou des badges d'identification spécifiques.

Le titulaire assure l'encadrement hiérarchique et le contrôle de ses personnels intervenant sur le site.

Le personnel du titulaire devra faire preuve d'un comportement respectueux et veiller à minimiser la gêne occasionnée par ses interventions à l'égard de toute personne présente sur le site.

5.2. Modalités d'accès et d'intervention sur sites

Le titulaire doit se conformer au règlement intérieur de l'EFS CPDL, notamment en ce qui concerne les conditions d'accès aux sites et locaux, les relations avec le personnel de l'établissement et les règles de sécurité et de sûreté. Il réalise toutes ses interventions conformément à la réglementation applicable à son activité et aux établissements de l'EFS CPDL.

A chaque intervention, le titulaire doit se faire connaître au responsable ou au représentant de l'EFS CPDL concerné sur le site.

Modalités particulières d'accès au site de Saint Herblain (Lot 5) : ce site est classé en Z.R.R, l'accès est réglementé et le titulaire transmettra avant la première intervention une liste des intervenants ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité. Sans ce document, le représentant du titulaire ne pourra pénétrer dans les locaux.

5.3. Obligation de l'EFS CPDL

L'énergie et les branchements électriques nécessaires à la réalisation des interventions sont fournis par l'EFS CPDL.

5.4. Modalités et formalisme d'intervention

En application de l'article 6.2 du CCAP, le titulaire désigne un représentant unique afin de pouvoir échanger sur les aspects techniques et administratifs et notifier les éventuelles remarques relatives à la qualité des prestations.

La prestation est organisée selon un calendrier annuel, arrêté d'un commun accord entre le titulaire et la correspondante administrative (CADM) du site EFS.

Ce calendrier détaille la planification prévisionnelle par semaine des différentes opérations sur l'ensemble de l'année civile. Il est fourni annuellement à la CADM du site au plus tard au 1^{er} décembre de l'année N-1 pour une mise en place au 1^{er} janvier de l'année N.

Le titulaire contacte la CADM 1 mois avant chaque échéance du calendrier pour convenir avec lui de la date d'intervention. Les dates d'interventions devront être respectées sauf dérogation à demander à la CADM du site une semaine minimum avant la date prévue.

Le titulaire s'engage à fournir tout le petit matériel, le matériel motorisé (tondeuse, débroussailleuse ou autre...), le carburant nécessaire à son fonctionnement, et à assurer l'entretien dudit matériel, afin que le personnel affecté à l'exécution des prestations travaille dans les meilleures conditions possibles. Le matériel fourni par le titulaire ne sera pas entreposé sur le site EFS.

Après chaque intervention par le prestataire, le site devra être nettoyé et les déchets évacués.

L'EFS CPDL se réserve le droit d'interdire tout matériel dont l'utilisation serait susceptible de provoquer des dégradations aux installations.

Tout dommage causé aux installations et équipements sera mis à la charge du titulaire.

En outre, dans la mesure du possible, il devra éviter les appareils provoquant des nuisances sonores.

A l'issue de chaque intervention, le titulaire rédige sur site un bon d'intervention détaillant la date, les opérations effectuées ainsi que ses éventuelles observations.

Celui-ci est signé conjointement par le titulaire et la CADM ou son représentant habilité. La signature de ce dernier par l'EFS ne vaut pas admission de la prestation.

Un exemplaire du bon d'intervention est laissé sur place le jour de l'intervention.

En cas de non-respect des exigences décrites dans ce paragraphe, l'EFS CPDL se réserve le droit d'appliquer les pénalités prévues au paragraphe 5.5.1 du CCAP.

6. HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

6.1. Hygiène et sécurité

Au cas où le nombre d'heures annuelles alloués par site à la prestation serait supérieur à 400 heures, il sera procédé par le titulaire à l'élaboration d'un plan de prévention qui s'appuie notamment sur le Dossier Technique Amiante (DTA).

Ce document identifie les mesures de prévention des risques à prendre lors des différentes prestations réalisées.

Ce plan de prévention est signé par le titulaire et l'EFS CPDL.

Une mise à jour du plan de prévention est effectuée par le titulaire lorsque nécessaire.

Le titulaire se conforme aux dispositions réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité.

L'EFS CPDL interdit l'utilisation des produits cancérogènes (ou cancérigènes), mutagènes et reprotoxiques (CMR).

Toutes les personnes qui sont amenées à intervenir pour le compte du titulaire doivent être équipés des EPI réglementaires et être à jour de leurs contrôles et habilitations. Ils doivent se conformer au règlement intérieur de l'EFS CPDL.

Toute anomalie, constatée au cours d'une intervention, susceptible de présenter un danger grave ou imminent doit être immédiatement signalé au représentant local du site et au chargé de marché de l'EFS CPDL.

6.2. Protection de l'environnement

Les spécifications liées à la protection de l'environnement sont décrites à l'article 5.1.1 du CCAP.

7. DOCUMENTATION A PRODUIRE DANS L'OFFRE

L'offre contient les documents suivants en français :

- Techniques et produits utilisés
 - Techniques de désherbage utilisées (traitements mécanique, thermique, biologique, manuel, ...)
 - Produits utilisés : fiches techniques, fiches de données de sécurité (FDS) et conformité à la réglementation (loi n° 2014-110).
- Composition et qualification des équipes proposées
 - Agents,
 - Chef d'équipe,
 - Chargé d'affaires..
- Une fiche décrivant les actions environnementales mise en œuvre en lien avec le marché (recyclage et /ou valorisation des déchets, économies d'énergie (optimisation des déplacements, véhicules utilisés, matériels utilisés...) et lutte contre le bruit)

Cette documentation est mise à jour en cas de modification au cours de l'exécution du marché.

ANNEXE 1 – LOT 1 (TOURS 2 LIONS) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

Adresse : 50, Avenue Marcel Dassault – 37200 TOURS

Nom de la CADM : Valérie Baudeau // Florence Verdier

Numéro de téléphone : 02 47 36 21 02 // 02 47 36 21 01

@mail : valerie.baudeau@efs.sante.fr // florence.verdier@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 1 Tours 2 lions
Entretien des pelouses	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	12 passages par an
Entretien des caillebotis de stationnement des véhicules	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	12 passages par an
Entretien des arbustes et haies	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel des pieds	3 fois par an
Entretien des arbres	Taille de formation et d'entretien, désherbage et bêchage manuel des pieds. Vérification tuteurs et haubans	2 fois par an
Ramassage des feuilles mortes	Extérieur et patio non végétalisé et zone avec portes et portails	4 fois par an
Désherbage des fils d'eau des parkings, trottoirs, le long des bâtiments et des clôtures et cours non végétales	Par désherbeur thermique ou manuel ou autre mode conforme à la réglementation pour obtenir un état de propreté constant	4 fois par an
Entretien des plantes naturelles intérieures (patio)	Arrosage, taille des végétaux, apport d'engrais et traitement phytosanitaire. Entretien général des bacs, tenue de l'ensemble en parfait état de fraîcheur.	3 fois par an

ANNEXE 2 – LOT 1 (TOURS BRETONNEAU) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

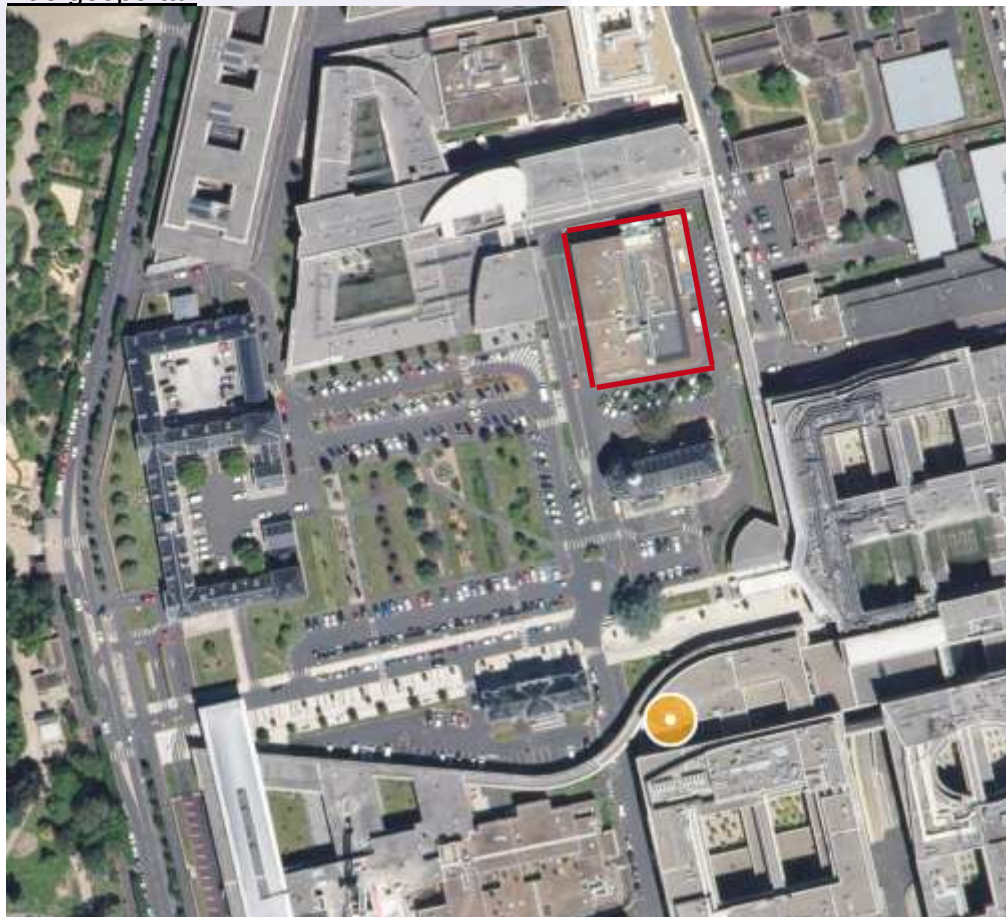
Adresse : 2 Boulevard Tonnellé – 37000 TOURS – Hôpital Bretonneau

Nom de la CADM : Laurène GENDRON

Numéro de téléphone : 02 47 36 01 98

@mail : laurene.gendron@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 1 Tours Bretonneau
Désherbage des fils d'eau des parkings, trottoirs, le long des bâtiments et des clôtures et cours non végétales	Par désherbeur thermique ou manuel ou autre mode conforme à la réglementation pour obtenir un état de propreté constant	6 passages par an
Balayage et nettoyage des parkings et voies	Manuel ou mécanique	6 passages par an
Entretien des plantes naturelles et artificielles intérieures	Arrosage, taille des végétaux, apport d'engrais et traitement phytosanitaire. Entretien général des bacs, tenue de l'ensemble en parfait état de fraîcheur.	8 passages par an

ANNEXE 3 – LOT 2 (ANGERS) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

Adresse : 16 Boulevard Mirault – 49100 Angers

Nom de la CADM : Lucie Vétault

Numéro de téléphone 02 41 72 44 04

@mail : lucie.vetault@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 2 Angers
Entretien des arbustes et haies	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel des pieds	2 passages par an
Entretien des massifs	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel et bêchage des pieds	2 passages par an

ANNEXE 4 – LOT 3 (SAINT JEAN DE LA RUELLE) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

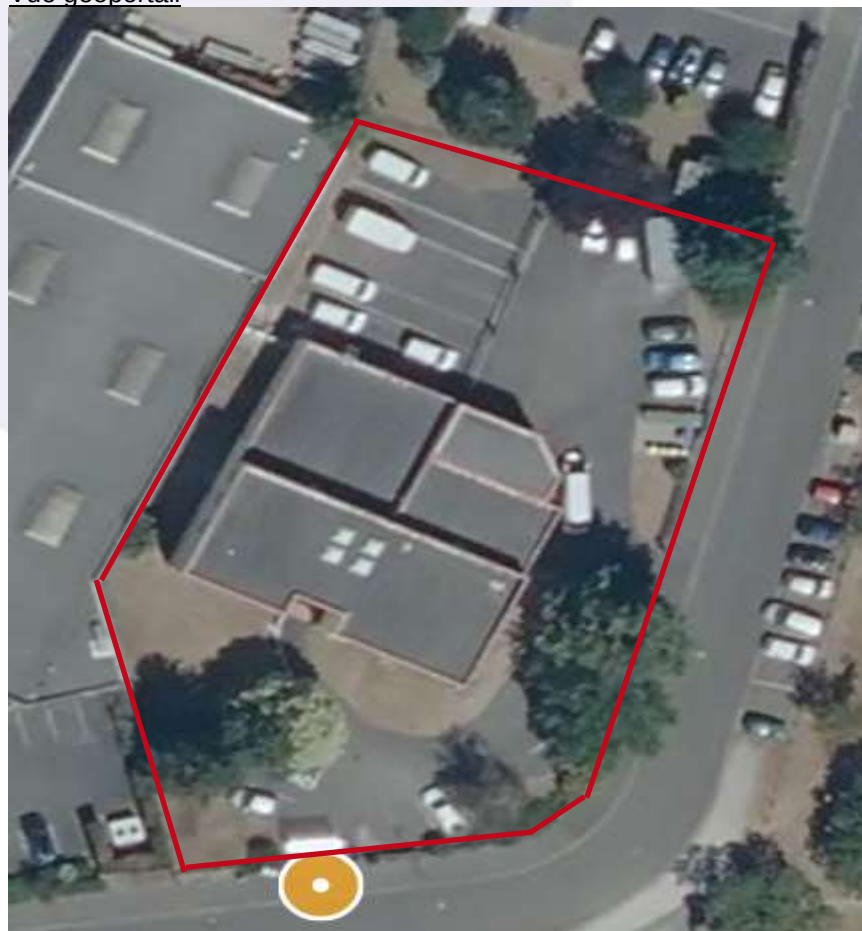
Adresse : 190 rue Léon Foucault – 45140 Saint Jean de la Ruelle

Nom de la CADM : Véronique Maton

Numéro de téléphone 02 38 72 49 40

@mail : veronique.maton@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 3 Saint Jean de la Ruelle
Entretien des pelouses	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	12 passages par an
Epandage engrais	Type d'engrais et dosage à définir dans l'offre	2 passages par an
Entretien des arbustes et haies	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel des pieds	3 passages par an
Entretien des massifs	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel et bêchage des pieds	3 passages par an
Ramassage des feuilles mortes	Extérieur et patio non végétalisé et zone avec portes et portails	2 passages par an
Désherbage des fils d'eau des parkings, trottoirs, le long des bâtiments et des clôtures et cours non végétales	Par désherbeur thermique ou manuel ou autre mode conforme à la réglementation pour obtenir un état de propreté constant	3 passages par an
Balayage et nettoyage des parkings et voiries	Manuel ou mécanique	12 passages par an

ANNEXE 5 – LOT 4 (CHATEAUROUX) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

Adresse : 217 Avenue de Verdun – 36000 Châteauroux

Nom de la CADM : Nathalie Venin

Numéro de téléphone 02 54 27 95 13

@mail : nathalie.venin@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 4 Châteauroux
Entretien des pelouses	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	12 passages
Entretien des arbustes et haies	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel des pieds	2 fois par an
Ramassage des feuilles mortes	Extérieur et patio non végétalisé et zone avec portes et portails	1 fois par an
Balayage et nettoyage des parkings et voies	Manuel ou mécanique	12 passages par an

ANNEXE 6 – LOT 5 (SAINT HERBLAIN) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

Adresse : 2 Rue Aronnax – 44800 Saint Herblain

Nom de la CADM : Meggie Naulin

Numéro de téléphone 02 40 44 28 80

@mail : meggie.naulin@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 5 – Saint Herblain
Entretien des pelouses	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	8 passages par an
Entretien des caillebotis de stationnement des véhicules	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	8 passages par an
Entretien des massifs	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel et bêchage des pieds	2 passages par an
Entretien des arbres	Taille de formation et d'entretien, désherbage et bêchage manuel des pieds.	1 passage par an
	Vérification tuteurs et haubans	
Ramassage des feuilles mortes	Extérieur et patio non végétalisé et zone avec portes et portails	5 passages par an
Désherbage des fils d'eau des parkings, trottoirs, le long des bâtiments et des clôtures et cours non végétales	Par désherbeur thermique ou manuel ou autre mode conforme à la réglementation pour obtenir un état de propreté constant	8 passages par an
Balayage et nettoyage des parkings et voiries	Manuel ou mécanique	3 passages par an

ANNEXE 7 – LOT 5 (NANTES HOTEL DIEU) : FICHE LOCALISATION ET PRESTATION REGULIERE

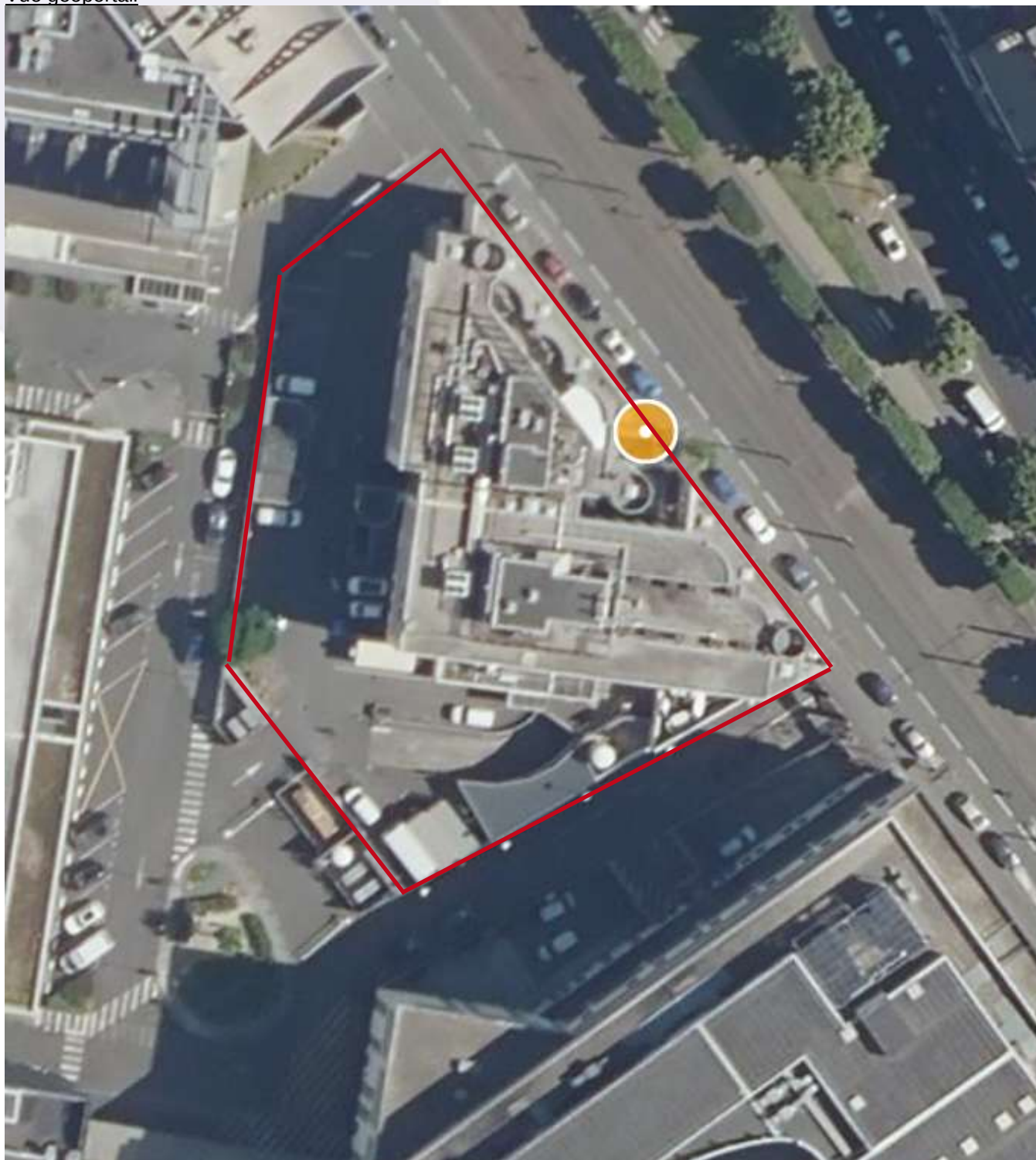
Adresse : 34 Boulevard Jean Monnet – 44000 Nantes

Nom de la CADM : Elodie Huchet

Numéro de téléphone 02 40 12 33 07

@mail : elodie.huchet@efs.sante.fr

Vue géoportail



Description prestation régulière

Désignation prestation	Détail prestation	Lot 5 – Nantes Hôtel Dieu
Entretien des pelouses	Tonte, finition bordure, ramassage des papiers	5 passages par an
Entretien des massifs	Taille de formation et d'entretien, désherbage manuel et bêchage des pieds	3 passages par an
Entretien des arbres	Taille de formation et d'entretien, désherbage et bêchage manuel des pieds.	1 passage par an
	Vérification tuteurs et haubans	
Ramassage des feuilles mortes	Extérieur et patio non végétalisé et zone avec portes et portails	2 passages par an
Désherbage des fils d'eau des parkings, trottoirs, le long des bâtiments et des clôtures et cours non végétales	Par désherbeur thermique ou manuel ou autre mode conforme à la réglementation pour obtenir un état de propreté constant	5 passages par an
Balayage et nettoyage des parkings et voiries	Manuel ou mécanique	5 passages par an